ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES REFUS DE PROTECTION PROVISOIRE

notifié au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid

I.	Administration qui a prononcé le refus:	Office de la propriété Antonína Čermáka 2 République tchèque	
II.	No de l'enregistrement international faisant l'objet du refus: 1426050 No de l'enregistrement national de base:		
III.	Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet du refus: Fediai Volodymyr Ivanovych, korp. 3, kv. 47 Dnipro 49106, UA		
IV.	Motifs du refus: La marque est formée du signe dépou	ırvu de caractère dist	inctif EVOLUTION WHITHOUT
	LIMITS. /article 4 lettre b)/		
modifi	Articles de la loi nationale applicables en ée par la Loi No 286/2018 du Journal Offici www.upv.cz.		
VI.	⊠ Refus pour la totalité des produits et/ □ Refus pour les produits et/ou services		
VII.	Pendant six mois qui suivent la date du refus le titulaire pourra remplir les conditions de l'avis ou il a le droit de faire valoir ses objections contre cet avis en s'adressant à l'Office de la propriété industrielle de la République tchèque uniquement par l'intermédiaire d'un mandataire — membre des agences mentionnées en annexe. Faute des objections, une décision finale sera prononcée en considérant les changements éventuels dans les registres pertinents. Expiration du délai pour présenter la requête en réexamen: 5.3.2020		
VIII.	Date à laquelle le refus a été prononcé: (Référence de l'Office No: 249538	05.09.2019	Pour le Président:

LA REPRESENTATION DES ETRANGERS DEVANT L'OFFICE DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

Des personnes n'ayant pas leur siège ou domicile permanent sur le territoire de la République tchèque sont obligées d'être représentées au cours d'une procédure sur les marques par un avocat ou bien par un ingénieur de brevets et de marques (article 46 alinéa 2 et 3 de la loi 441/2003 du Journal officiel).

Les avocats sont enregistrés au registre tenu par:

Le Barreau tchèque

tel.: +420 221 729 011

(Česká advokátní komora)

fax: +420 224 932 989

Národní třída 16

e-mail: sekr@cak.cz

110 00 Praha 1

http://www.cak.cz

République tchèque

http://www.advokatni-komora.cz

Les ingénieurs de brevets et de marques sont enregistrés au registre tenu par:

Chambre des ingénieurs de brevets et de marques

tel.: +420 541 248 246

(Komora patentových zástupců)

fax: +420 541 219 469

Gorkého 12

e-mail:kpz@patentovizastupci.cz

602 00 Brno

chamber@czechpatentattorneys.info

République tchèque

http://www.patzastupci.cz